

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 979

présenté par

M. Azerot, M. Nilor, M. Serville, M. Chassaigne et M. Carvalho

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 20 par la phrase suivante :

« Cet objectif est une priorité des politiques publiques notamment dans les zones non interconnectées, les outre-mer et la Corse ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le développement des énergies renouvelables notamment en Outre-mer, mais aussi dans les îles proches du continent comme les îles bretonnes ou normandes, ou la Corse, a toujours été contrainte par la question du stockage des ces énergies souvent alternatives et intermittentes. Il est nécessaire d'en faire une priorité absolue si l'on veut que le développement des énergies renouvelables ne soient pas un vain mot dans nos économies micro-insulaires.